Envoyé en préfecture le 06/08/2026
Reçu en préfecture le 06/08/2026
Publié le
ID : 035-213501307-20260702-0030726-DE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 JUILLET 2026 - 20h00
COMMUNE DE HÉDÉ-BAZOUGES

HÉDÉBAZOUGES

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de HÉDÉ-BAZOUGES sur convocation du vingt-neuf juin deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle du conseil municipal située 7 place de la Mairie à la Mairie de Hédé-Bazouges, sous la Présidence de Madame Isabelle CLEMENT-VITORIA, Maire de la commune de Hédé-Bazouges.

PRÉSENTS :

- ✓ Mme Isabelle CLÉMENT-VITORIA
- ✓ Mme Anne HAYÉ
- ✓ M. Gwenole MELL
- ✓ Mme Gwenaëlle CHARMONT-FRANÇOISE
- ✓ M. Tony PORTEBOEUF
- ✓ M. Hervé BOURGOUIN
- ✓ Mme Myriam GEORGEAIS
- ✓ M. Christian VEYRE
- ✓ Mme Marie LANZARO DHONT
- ✓ M. Ewen LE COADOU
- ✓ Mme Camille MARTIN
- ✓ M. Matthieu BLONDET
- ✓ Mme Françoise CHERRÉ
- ✓ M. Ludovic BRACQUART
- ✓ M. Stéphane ROCHARD
- ✓ Mme Sonia DIFFER
- ✓ M. François LAVELAINE DE MAUBEUGE
- ✓ Mme Delphine RIAUX

Absente excusée :

- ✓ Mme Stéphanie THÉBAULT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Gwenole MELL

Ayant constaté que le quorum de 10 est atteint, la séance a été ouverte à 20h08 sous la présidence de Madame Isabelle CLEMENT-VITORIA, Maire de la commune de Hédé-Bazouges.

Envoyé en préfecture le 06/08/2026
Reçu en préfecture le 06/08/2026
Publié le
ID : 035-213501307-20260702-0030726-DE

OBJET N° 03-07-2026 : Tarification de la cantine et de la garderie

Rapporteur : *M. Christian VEYRE*

Vu les délibérations n°15-11-2022, n°16-11-2022 et n°04-06-2023,
Vu l'article R531-52 et R531-53 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la commission SENS du 1er juillet 2026,

Il convient de définir les tarifs applicables à la rentrée scolaire 2026/2027.

1. **Détermination coût cantine**

Pour rappel, le quotient familial s'appliquera toujours à la rentrée prochaine.

Le coût de revient est calculé sur les dépenses de l'année N-1 donc 2025 pour la rentrée scolaire N. Il comprend la prestation d'achat des repas via la société Convivio et toutes les dépenses permettant le service de restauration scolaire, à savoir, les charges du personnel, les charges et entretien du bâtiment, l'énergie, la gestion du service cantine.

En 2026, le coût global d'un repas supporté par la municipalité était de 8,58 euros. C'est ce montant qui sert de base pour la tarification de l'année scolaire 2026-2027. Voici la décomposition du coût d'un repas pour information :

Dépense	Montant unitaire en euros	Pourcentage
Energie	0,37	4%
Alimentation	3,09	36%
Entretiens divers	0,30	4%
Charge de personnel	4,81	56%
Total	8,58	100%

- **Tarifs pour les usagers des communes conventionnées**

Voici dans un premier temps la proposition de prix des repas pour les résidents de Hédé-Bazouges et les résidents des communes conventionnées :

Prix repas résidents Hédé-Bazouges et communes avec prise en charge totale *		
* Saint-Symphorien		
Tranche	**Tranche de QF**	**Prix par tranche**
1	0 à 1000	1,00 €
2	1001 à 1100	3,67 €
3	1101 à 1325	4,00 €
4	1326 à 1675	4,36 €
5	1676 et plus	4,68 €

- **Tarifs pour les usagers des communes conventionnées partiellement :**

Voici la proposition de prix des repas pour les résidents des communes avec un conventionnement partiel avec la commune de Hédé-Bazouges :

Prix repas résidents communes avec participation partielle*
* Les Iffs / Saint-Brieuc des Iffs / Saint-Gondran

Envoyé en préfecture le 06/08/2026
Reçu en préfecture le 06/08/2026
Publié le
ID : 035-213501307-20260702-0030726-DE

Tranche	Tranche de QF	Prix par tranche
1	0 à 1000	1,00 €
2	1001 à 1100	4,48 €
3	1101 à 1325	4,99 €
4	1326 à 1675	5,55 €
5	1676 et plus	6,18 €

Il est précisé que les prochaines conventions avec les communes voisines seront assujetties à une délibération du conseil municipal.

➢ **Tarifs pour les usagers des communes non conventionnées**

Voici la proposition de prix des repas pour les résidents des communes sans conventionnement avec la commune de Hédé-Bazouges :

Prix repas résidents communes sans participation		
Tranche	**Tranche de QF**	**Prix par tranche**
1	0 à 1000	1,00 €
2	1001 et plus	6,18 €

- **Autres dispositions tarifaires**

Il est proposé de maintenir le tarif adulte de la cantine scolaire au montant de 4,00 euros pour les agents de la commune, enseignants de l'école publique, de l'école privée et élus. Les stagiaires non rémunérés bénéficient de la gratuité des repas.

Il est mentionné qu'il est possible de bénéficier d'un panier repas dans le cadre d'un PAI (Projet d'accueil individualisé). Il est souhaité qu'un repas sur deux soit facturé étant donné que les familles fournissent le repas de l'enfant et bénéficient de l'encadrement des agents de la cantine sauf pour les bénéficiaires du repas à 1 euro.

Une majoration de 1 € par repas pourra être appliquée aux familles en cas de défaut de réservation dans les délais prévus. Malgré les rappels effectués, des difficultés récurrentes sont constatées depuis plusieurs années avec certaines familles qui ne procèdent pas à la réservation des repas. Cette situation engendre des difficultés organisationnelles répétées pour le service de restauration scolaire (anticipation des effectifs, commandes des repas, gestion du personnel et lutte contre le gaspillage alimentaire). Cette majoration a pour objectif d'inciter au respect des modalités de réservation et de garantir le bon fonctionnement du service.

2. **Détermination du tarif de la garderie**

Considérant que cette année, le coût de revient s'élève à 0.52€ par quart d'heure.

Il est proposé de maintenir les tarifs de la précédente délibération, soit 0,52 € par quart d'heure et 3 € par 10 minutes au-delà de 19h00 pour la rentrée scolaire 2026-2027.

Il est précisé que la garderie ouvre ses portes le matin 15 minutes plus tôt, à 7h15, depuis la rentrée de septembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Envoyé en préfecture le 06/08/2026
Reçu en préfecture le 06/08/2026
Publié le
ID : 035-213501307-20260702-0030726-DE

- **D'approuver** la proposition de prix des repas pour les résidents de Hédé-Bazouges et les résidents des communes conventionnées, conventionnées partiellement et non conventionnées pour la rentrée scolaire 2026/2027.
- **D'approuver** le tarif adulte de la cantine scolaire pour les agents de la commune, les enseignants de l'école publique, de l'école privée et élus.
- **D'approuver** la facturation d'un repas sur deux pour les enfants bénéficiant d'un PAI panier repas et hors bénéficiaire des repas à 1€ et la majoration en cas de de défaut de réservation.
- **D'approuver** le prix du quart d'heure de présence à la garderie à 0.52€ pour toutes les familles à partir du 01/09/2026
- **De Dire** que tout quart d'heure commencé sera facturé.
- **De dire** qu'une facturation de 3 € par 10 minutes en cas de dépassement d'horaire au-delà de 19h00 sera appliquée.
- **D'autoriser** Mme La Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le 3 juillet 2026,

MAIRIE DE HEDE-BAZOUGES 35630

La Maire

Isabelle CLEMENT-VITORIA

Le secrétaire de séance

Gwenole MELL